



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 30 NOV. 2022

ID : 062-216203497-20221124-2022029D-DE



n° 2022 029

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Novembre 2022 - n° 4

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr GUISSSE Roger à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda et Mme DRAB Sabine

Absents : Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

M a ainsi été élu/élue secrétaire de séance.

Objet : Créneaux et tarifs garderie périscolaire au 01/01/2023

Membres en exercice : 19 Présents : Exprimés :
Vote : Pour : Contre : Abstentions :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de simplifier la tarification de la garderie périscolaire il serait judicieux de modifier les créneaux horaires et les tarifs appliqués aux familles.

Il propose, en s'appuyant sur les statistiques de fréquentation, de fixer les créneaux et tarifs suivants :

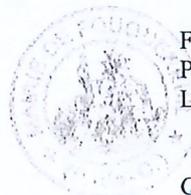
- Le matin de 7h30 à 8h15 : 1 €
- L'après-midi de 16h15 à 17h30 : 1.50 €
- L'après-midi de 17h30 à 18h30 : 1.20 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil Municipal DECIDE de valider cette proposition et de fixer les tarifs comme suit, à compter du **1^{er} janvier 2023** :

- Le matin de 7h30 à 8h15 : 1 €
- L'après-midi de 16h15 à 17h30 : 1.50 €
- L'après-midi de 17h30 à 18h30 : 1.20 €

Par ailleurs, le conseil municipal, afin d'éviter les situations abusives et récurrentes, décide de mettre en place une majoration de l'ordre de 5€ le quart d'heure après 18h30, heure de fin de la garderie.

Le règlement de la garderie périscolaire sera mis à jour de ces modifications au 01/01/2023



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gérard OGIEZ